



La Rivière de Corps, le

Objet : Permis de Chasser 2020

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint votre formulaire d'inscription à l'examen du permis de chasser ainsi que le planning des sessions de formations théoriques et pratiques pour l'année 2020.

Vous devez vous inscrire à la session de votre choix, **sachant qu'il n'est pas possible de "panacher" les sessions**. Ces formations sont mixtes, à l'exception des sessions n°9 et n°14 sur lesquelles nous renouvelons notre opération « la chasse au féminin » avec deux séances 100 % féminine.

Ces documents sont à nous renvoyer dûment complétés et signés avec les pièces demandées. Nous vous précisons que votre chèque de caution (50 €) ne sera encaissé qu'en cas d'absence injustifiée (sauf cas de force majeure listé au verso). Dans le cas contraire, il vous sera restitué le jour de votre réussite à l'examen.

Attention ! Votre dossier doit nous parvenir au plus tard 1 mois avant la date de Formation Initiale.

Les formations prévu le samedi sont réservées en priorité aux personnes ne pouvant se libérer en semaine.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Responsable de formation,

Philippe LOWENSTEIN

Pour vous préparer à l'examen, vous trouverez à la Fédération :

- DVD pratique : 10 €
- DVD Théorie : 15 €
- Livre : 5 €



NOTE D'INFORMATION

INSCRIPTION ET FORMATIONS A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER :

- ▣ Document Cerfa n° 13945*04 dûment complété et signé
- ▣ Formulaire d'inscription (choix de session) et chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDCA
- ▣ 1 enveloppe timbrée, libellée à l'adresse du candidat
- ▣ Photocopie d'une pièce d'identité recto / verso **en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport)
- ▣ 2 photographies d'identité **normalisées couleur identiques** et récentes, datant de **moins de 6 mois** (format 35 x 45 mm)
- ▣ Certificat médical au verso du document Cerfa et datant de **moins de 2 mois** au jour de l'inscription

Pour les MINEURS :

- 1 Chèque de **31 €** à l'ordre de l'Agent Comptable de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)
- Autorisation du représentant légal (bas du document Cerfa),
- Entre 16 et 18 ans : attestation de recensement (à retirer à la mairie de votre domicile).

Pour les MAJEURS :

- 1 Chèque de **46 €** à l'ordre de l'Agent Comptable de l'OFB
- Copie de l'attestation "Journée de participation à la Défense" ou "Journée défense et citoyenneté" pour les candidats âgés de 18 à 25 ans.

.....

LES CAS DE FORCE MAJEURE SONT LES SUIVANTS :

- Convocation à un examen scolaire, universitaire, du permis de conduire,
- Pour les candidats en apprentissage, convocation sur la semaine obligatoire d'enseignement au CFA,
- Hospitalisation (candidat, conjoint, enfant),
- Maladie,
- Accident avant examen, accident de trajet,
- Obligations professionnelles :
 - * Jour d'embauche / entretien d'embauche
 - * Stage ou formation obligatoire de pré-embauche
 - * Déplacements professionnels
 - * Professions particulières (marins, militaires, médecins de garde...)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Choix de session)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL : PORT :

COURRIEL :@.....

CHOIX DE SESSION : N°

Je soussigné(e) déclare avoir choisi la session n° et je m'engage à me présenter aux trois séances de formation ainsi qu'à l'examen correspondant.

Je joins un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDCA qui me sera restitué à l'issue de la formation.

Fait à Le

Signature(s) :

Du candidat :

Du représentant légal :

ATTENTION : LE PANACHAGE ENTRE PLUSIEURS SESSIONS N'EST PAS POSSIBLE.
EN CAS D'ABSENCE INJUSTIFIEE, LA CAUTION DE 50 € SERA ENCAISSEE
(SAUF CAS DE FORCE MAJEURE).
L'ABSENCE A L'EXAMEN IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT LA REINSCRIPTION DU CANDIDAT.

Planning des formations et examens du Permis de Chasser

2020

SESSION	FORMATION INITIALE (en soirée)	FORMATION PRATIQUE (demi-journée)	FORMATION COMPLEMENTAIRE (demi-journée)	EXAMEN (demi-journée)
SESSION N°1	Vendredi 10 Janvier	Mercredi 22 Janvier 2020 (Matin)	Mercredi 29 Janvier (Matin)	Du Lundi 3 au Jeudi 6 Février
		Samedi 25 Janvier (Matin ou Après-midi)	Samedi 1er Février (Matin ou Après-midi)	
SESSION N°2	Vendredi 21 Février	Mercredi 4 Mars (Matin ou Après-midi)	Mercredi 11 Mars (Matin ou Après-midi)	Du Lundi 16 au Jeudi 19 Mars
		Vendredi 6 Mars (Matin ou Après-midi)	Vendredi 13 Mars (Matin ou Après-midi)	
SESSION N°3	Vendredi 17 Avril	Mercredi 29 Avril (Matin ou Après-midi)	Mercredi 6 Mai (Matin ou Après-midi)	Du Lundi 11 au Jeudi 14 Mai
		Jeu di 30 Avril (Matin ou Après-midi)	Jeu di 7 Mai (Matin ou Après-midi)	
SESSION N°4	Vendredi 5 Juin	Mercredi 17 Juin (Matin ou Après-midi)	Mercredi 24 Juin (Matin ou Après-midi)	Du Lundi 29 Juin au Jeudi 2 Juillet
		Samedi 20 Juin (Après-midi)	Samedi 27 Juin (Après-midi)	
SESSION N°5	Vendredi 12 Juin	Samedi 20 Juin (Matin)	Samedi 27 Juin (Matin)	Mardi 30 Juin
		Mercredi 26 Août (Matin ou Après-midi)	Mercredi 2 Septembre (Matin ou Après-midi)	
SESSION N°6	Vendredi 21 Août	Vendredi 28 Août (Matin ou Après-midi)	Vendredi 4 Septembre (Matin ou Après-midi)	Du Lundi 7 au Jeudi 10 Septembre
		Mercredi 23 Septembre (Matin ou Après-midi)	Mercredi 30 Septembre (Matin ou Après-midi)	
SESSION N°7	Vendredi 11 Septembre	Samedi 26 Septembre (Après-midi)	Samedi 3 Octobre (Après-midi)	Du Lundi 5 au Jeudi 8 Octobre
		Samedi 26 Septembre (Matin)	Samedi 3 Octobre (Matin)	
SESSION N°8	Vendredi 18 Septembre	Mardi 10 Novembre (Matin ou Après-midi)	Mardi 17 Novembre (Matin ou Après-midi)	Mardi 6 Octobre
		Vendredi 13 Novembre (Matin ou Après-midi)	Vendredi 20 Novembre (Matin ou Après-midi)	
SESSION N°9 (Féminine)	Vendredi 30 Octobre			Du Lundi 23 au Jeudi 26 Novembre
SESSION N°10	Vendredi 11 Septembre			
SESSION N°11	Vendredi 18 Septembre			
SESSION N°12	Vendredi 26 Septembre			
SESSION N°13	Vendredi 30 Octobre			
SESSION N°14 (Féminine)	Vendredi 12 Juin			
SESSION N°15	Vendredi 17 Avril			
SESSION N°16	Vendredi 21 Août			



NOUVELLE NORME RELATIVE À L'APPOSITION DES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ SUR LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE FRANÇAIS, NOTAMMENT LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET LES PASSEPORTS, AINSI QUE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE ET LES TITRES DE SÉJOUR POUR ÉTRANGERS. (NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005)

LA PRISE DE VUE DOIT ÊTRE RÉCENTE ET RESSEMBLANTE AU JOUR DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ET DE RETRAIT DU TITRE. LES PHOTOGRAPHIES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU DANS UNE CABINE PHOTO, UTILISANT UN SYSTÈME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

1 - FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER 35 MM DE LARGE SUR 45 MM DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE 32 À 36 MM, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).



2 - QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.



3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.



4 - FOND

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIR (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). LE BLANC EST INTERDIT.



5 - LA TÊTE

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE, LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.



6 - REGARD ET POSITION DE LA TÊTE

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OBJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.



7 - REGARD ET EXPRESSION

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.



8 - VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.



9 - LUNETTES ET MONTURES

LES MONTURES ÉPAISSIES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLETS SUR LES LUNETTES.



